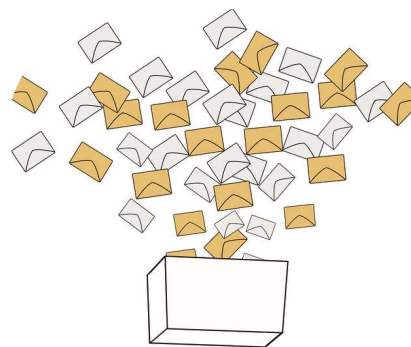




Mandat élu étudiant

Contenu

Cette AO vise à valoriser les représentants élus qui défendent les intérêts des étudiants au sein des différentes instances de l'université : vice-président étudiant, élu au sein des conseils centraux, élu au sein des conseils de composante, élu au sein des commissions de la fondation.

Attention : il faut déjà être élu pour pouvoir s'inscrire dans cette AO.

Qui est concerné ?

Étudiant de L2* ou L3

*surnuméraire : l'étudiant est validé uniquement sur les TEDS au semestre 3 mais sa présence aux deux AO est requise

Inscriptions



Du 9 septembre à 12h30
Au 11 septembre à 23h59



Sur l'Espace Numérique de Travail (ENT) :

- Rubrique "scolarité"
- Sous rubrique "inscription pédagogique - saisie"



Inscription pour **une année universitaire**



Entretien de validation d'inscription **le mardi 15 septembre après-midi**

Service Culture et Vie des Campus



02 97 87 11 25



culture@listes.univ-ubs.fr



www.univ-ubs.fr/aoscvc